



INFIRMIER-E-S ANESTHÉSISTES : UNE TRÈS FORTE MOBILISATION ET QUELQUES AVANCÉES

Mardi 22 mars 2016, plus de 3 000 IADE manifestaient dans les rues de Paris à l'appel de la CGT, FO, UNSA, SNIA et de l'association nationale des étudiants. Toutes les régions de France étaient présentes avec même cinq représentants pour la Corse et deux de Nouvelle Calédonie.

D'autres rassemblements étaient aussi organisés notamment à Marseille, Lyon, Grenoble, Bordeaux, ou Nice.

Cette troisième mobilisation nationale à Paris, depuis l'obtention du grade master, **a donc mis dans les rues plus du tiers de la profession**, malgré un niveau d'assignations important qui interroge sur la réalité de l'exercice du droit de grève pour les professionnel-le-s de santé (Hôpital de Bergerac : 100 % d'assignations pour une équipe gréviste à 100% !)

La profession est engagée depuis le mois d'octobre avec le Ministère et les représentants des médecins dans des concertations/réflexions sur les pratiques professionnelles et leurs évolutions.

La représentante de la Ministre a affirmé que le décret des infirmier-e-s anesthésistes bénéficierait d'une évolution positive liée à ce processus. L'exclusivité de titre et de compétence en anesthésie réanimation et la priorisation pour le SAMU et SMUR seront maintenues, réaffirmant ainsi la place naturelle des IADE dans ces structures.

Pour autant, les attentes des professionnel-le-s étaient centrées ce jour sur le volet statutaire et salarial.

Les réponses proposées ne sont pas à la hauteur, la Ministre de la santé n'ayant pas encore pris la mesure de la colère et de la détermination de cette profession.

La récupération d'un corps spécifique a été actée. Il reste beaucoup de questions sur son architecture et son positionnement par rapport aux autres professions de la filière. Des négociations s'engageront dès la fin juin et se poursuivront durant la période estivale, à partir des travaux sur les pratiques professionnelles. Tels sont les engagements de la Ministre !

Le Ministère, estimant que la profession a bénéficié de revalorisation par le passé, n'envisage pas de nouvelles mesures autres que celles contenues dans le processus PPCR, largement insuffisantes. Pourtant, la rémunération actuelle des IADE est toujours très inférieure à celle d'autres corps ou professions ayant un même niveau de formation (master 2) et de responsabilité.

Nous sommes très loin de la mesure choc attendue qui montrerait que la Ministre reconnaît réellement cette profession essentielle à l'offre de soin en anesthésie-réanimation, urgences et gestion de la douleur.

Se pose aussi la question de la volonté du Ministère de participer pour faire également évoluer les rémunérations des IADE des secteurs privés.

La Ministre de la santé ne doit pas compter sur une baisse de la mobilisation. Celle-ci se maintiendra et s'amplifiera si un calendrier précis de négociations salariales et statutaires ou des réponses concrètes favorables tardaient à être.

Profondément touchés par les drames qui ont frappé la ville de Bruxelles, les IADE, dont certains ont été mobilisés sur ces événements, ont tenus à observer une minute de silence à leur arrivée devant le Ministère. Ils-elles ont déclaré-e leurs peines et total soutien à l'ensemble des victimes, leurs proches et la population Belge et résidente.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 25

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :
com@sante.cgt.fr

Montreuil, le 24 mars 2016